



Partenariat entre la Chambre des Propriétaires UNPI 31 et le Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées

La Chambre des Propriétaires **UNPI 31** met à la disposition des cabinets d'expertise comptable exerçant dans la Haute-Garonne un accès VIP à son plateau technique.

La mise en place de ce partenariat tient au fait que de nombreux cabinets gérant notamment des SCI peuvent être confrontés à des demandes émanant de leurs clients. Le recours aux professionnels de l'**UNPI 31** peut être, pour les cabinets, une possibilité de répondre à leurs attentes en s'appuyant sur les compétences de véritables spécialistes.

Vous trouverez en fichier attaché un document présentant les services de l'**UNPI 31**.

Engagements de l'UNPI 31 :

- un cabinet pourra bénéficier d'un accès direct téléphonique auprès de :

Patricia SOUVERAIN, responsable des Partenariats, ☎ 05 62 30 15 39
qui coordonnera en interne la demande afin de réduire les délais éventuels de réponses.

Engagements de l'Ordre des Experts-Comptables :

- soit adhésion annuelle à la Chambre de **154 euros pour un cabinet en tant que membre bienfaiteur, avec un code adhérent personnalisé EC1.**
- soit engagement de **faire adhérer à la Chambre 5 clients par cabinet par an** (les adhésions devant être enregistrées sur une période d'un mois)
- Coût d'une **adhésion individuelle : 72 euros annuel, avec un code adhérent personnalisé EC2.**

Pour toute adhésion ou demande d'informations complémentaires, veuillez contacter :
Patricia SOUVERAIN, responsable des Partenariats, ☎ 05 62 30 15 39

Alain GIVANOVITCH
Président du Croec

Christie SANCHEZ
Directrice Générale UNPI 31